# VIS MA VIE (2) PROFESSIONNELS

# Appel à candidatures

**Présentation du projet :**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, le Conseil Local de Santé Mentale a développé deux outils : le Guide de la Santé Mentale et les Mardis de la santé mentale. Dans l’objectif de poursuivre le développement de l’interconnaissance des acteurs travaillant auprès des personnes pouvant rencontrer des problématiques de santé mentale, le Conseil Local de Santé Mentale met en œuvre un nouveau projet : « Vis ma vie « 2 » professionnels ».

**Les objectifs de ce projet sont les suivants :**

* Découvrir un métier
* Découvrir le fonctionnement de la structure accueillante et du travail auprès des populations
* Identifier les missions et pratiques de la structure dans l’accueil et l’accompagnement des personnes pour favoriser la coopération.
* Favoriser le travail partenarial sur le territoire.

Pour cette première session, les inscriptions seront ouvertes pour 10 professionnels, afin de créer 5 binômes de stages.

**Lieu d’affectation et durée :**

Le lieu d’affectation dépendra du binôme créé, chaque professionnel du binôme découvrira les pratiques professionnelles de son partenaire.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Le projet se déroulera en 8 jours dont 3 jours de stage : * **15 juin** (9h30-17h30)[[1]](#footnote-1) : Une journée d’échanges sur la souffrance psychique avec Olivier PUTZ et création des binômes ;

-          *Mise en lumière des projections sur les différents corps de métier*-          *Réflexion commune sur des mises en situation concrètes (savoir faire appel aux compétences collectives de l’équipe et du réseau)** 6 jours de stage (3 jours chez A et 3 jours chez B),
* **5 octobre** (9h30-17h30)[[2]](#footnote-2) : Une journée d’évaluation des stages croisés avec Olivier PUTZ :

  - *Retour d’expériences (le vécu des stages, quelle perception du métier de l’autre…)*-          *Réflexion commune sur des mises en situation concrètes*-        Reflexion pour la  *restitution d’expériences auprès des membres de son équipe* - *Mise en place d’outils spécifiques.* |

**Le formateur :**

1 journée d’échanges sur la souffrance psychique et formation des binômes

1 journée d’évaluation des stages croisés

*Réalisation des stages croisés*

Oliver PUTZ, en quelques mots :

- Global coach en communication,

- Intervenant en gestion des conflits physiques et relationnels

- Formateur en théâtre forum et théâtre image

- Spécialiste de la respiration et du mouvement

- Instructeur de Systema, art martial russe basé sur la biomécanique corporelle, la respiration et la gestion du mental.

**Critères d’éligibilité :**

Pour participer à ce stage vous êtes un professionnel travaillant auprès des personnes pouvant rencontrer des problématiques de santé mentale (professionnels sociaux, médico-sociaux, de santé…)

A la fin du stage il est attendu que vous fassiez un retour à l’ensemble de votre structure.

**Dépôt de la candidature**

Les candidatures seront à déposer auprès de Laurianne JUSSEAU ;

laurianne.jusseau@charolais-brionnais.fr

**Avant le 10 mai**

Un formulaire de demande de stage est à remplir pour vous inscrire (cf. document joint), votre demande sera étudiée par un comité de sélection. Vous aurez une réponse pour le 30 mars.

**Sélection des candidatures et publication de résultats**

Les candidats seront sélectionnés par un jury composé de :

* 3 membres du comité de pilotage du Conseil Local de Santé Mentale (1 représentant des établissements sanitaires, 1 représentant des établissements médico-sociaux, 1 représentant des établissements sociaux),
* un représentant des élus du Pays Charolais-Brionnais.
* L’animateur du Conseil Local de Santé Mentale

Les réponses seront rendues publiques le 30 mai 2017 et la formation débutera le 15 juin 2017.

**Prise en charge**

Cette formation est financée par le Pays Charolais Brionnais, et l’Agence Régionale de Santé.

**Autres renseignements**

Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter Laurianne JUSSEAU, Chargée de mission santé-services au Pays Charolais-Brionnais

1. Repas pris en commun à la charge de chaque participant [↑](#footnote-ref-1)
2. Repas pris en commun à la charge de chaque participant [↑](#footnote-ref-2)